

# Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 26 décembre 2022 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2023 pour la Guadeloupe. En vertu de cet arrêté, le tarif appliqué est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

## CONSTITUTIONS

FC07209



SELARL MARYSE RUGARD MARIE  
AVOCAT  
16 Résidence Le Schoelcher  
Quartier Hincelin  
97110 POINTE-A-PITRE

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Murielle JASAWANT Notaire à SAINT-FRANCOIS (Guadeloupe) le 9 juin 2023 il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : MOUN GWADA - **Capital** : 217.200,00 € - **Siège** : BAIE-MAHAULT 97122 - Rue Gabriel Agapé - **Objet** : acquisition, apport, construction, administration et gestion par location ou autrement ainsi que la vente de tous biens et droits immobiliers - **Durée** : 99 années - **Apports** : apports en numéraire 200,00 €, apports en nature 217.000,00 € - **Gérant** : Monsieur Jean-Louis DIMAN a été désigné comme gérant statutairement pour une durée illimitée - **Clause relative à l'agrément des cessionnaires de parts** : l'assemblée générale extraordinaire est habilitée à statuer sur les demandes d'agrément visant les cessions à des tiers. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de Pointe-à-Pitre.

Pour Avis et mention

FC07210



SELARL MARYSE RUGARD MARIE  
AVOCAT  
16 Résidence Le Schoelcher  
Quartier Hincelin  
97110 POINTE-A-PITRE

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Murielle JASAWANT Notaire à SAINT-FRANCOIS (Guadeloupe) le 9 juin 2023 il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : PITIT A SELO - **Capital** : 205.200,00 € - **Siège** : CAPES-TERRE DE MARIE-GALANTE 97140 - 3 Lotissement Les Hauts de Borée - **Objet** : acquisition, apport, construction, administration et gestion par location ou autrement ainsi que la vente de tous biens et droits immobiliers - **Durée** : 99 années - **Apports** : apports en numéraire 200,00 €, apports en nature 205.000,00 € - **Gérants** : Monsieur Charles DIMAN et Monsieur Jérôme DIMAN ont été désignés comme gérant statutairement pour une durée illimitée - **Clause relative à l'agrément des cessionnaires de parts** : l'assemblée générale

extraordinaire est habilitée à statuer sur les demandes d'agrément visant les cessions à des tiers. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de Pointe-à-Pitre.

Pour avis et mention

FC07211



SELARL MARYSE RUGARD MARIE  
AVOCAT  
16 Résidence Le Schoelcher  
Quartier Hincelin  
97110 POINTE-A-PITRE

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Murielle JASAWANT Notaire à SAINT-FRANCOIS (Guadeloupe) le 9 juin 2023 il a été constituée une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : KAZ A FAFA - **Capital** : 641.300,00 € - **Siège** : BAIE-MAHAULT 97122 - Rue Gabriel Agapé - **Objet** : acquisition, apport, construction, administration et gestion par location ou autrement ainsi que la vente de tous biens et droits immobiliers - **Durée** : 99 années - **Apports** : apports en numéraire 300,00 €, apports en nature 641.000,00 € - **Gérant** : Madame Déléile ANTENOR épouse DIMAN a été désignée comme gérant statutairement pour une durée illimitée - **Clause relative à l'agrément des cessionnaires de parts** : l'assemblée générale extraordinaire est habilitée à statuer sur les demandes d'agrément visant les cessions à des tiers. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du Tribunal Mixte de Commerce de Pointe-à-Pitre.

Pour avis et mention

## MARCHÉ PUBLIC

FC07207



## AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE (AAPC)

**\*Acheteur** :  
Conseil Régional de Guadeloupe  
Représentant : Ary Chalus Président du Conseil Régional de Guadeloupe  
Adresse : Conseil Régional de Guadeloupe  
1 rue Paul Lacavé  
97100 Basse-Terre  
Téléphone : 05.90.80.40.40

Télécopie : 04.90.81.34.19  
Site internet : [www.regionguadeloupe.fr](http://www.regionguadeloupe.fr)

**Objet du contrat** :  
Prestations d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) des personnels de la collectivité régionale et des lycées, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre ou d'une qualification à finalités professionnelles

Il s'agit de l'achat de prestations d'accompagnement à la VAE des personnels de la collectivité régionale, conformément aux orientations du plan de formation 2023-2024, adopté le 23 mars 2023 par la collectivité régionale.

80500000-9 : Services de formation  
80511000-9 : Services de formation du personnel

Type de contrat : Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 3° - Services sociaux - Code de la commande publique).

Référence de la consultation : 2023PA0015

**Alotissement** :  
La consultation est décomposée en 2 lots :

**- Lot n°1 - Zone géographique A : Grande-Terre** : Il s'agit de l'achat de prestations d'accompagnement à la VAE des personnels de la collectivité régionale, conformément aux orientations du plan de formation 2023-2024, adopté le 23 mars 2023 par la collectivité régionale. Le lot concerne les personnels de la zone géographique A : Grande Terre. (CPV 80511000-9 : Services de formation du personnel)

**- Lot n°2 - Zone géographique B : Basse-Terre** : Il s'agit de l'achat de prestations d'accompagnement à la VAE des personnels de la collectivité régionale, conformément aux orientations du plan de formation 2023-2024, adopté le 23 mars 2023 par la collectivité régionale. Le lot concerne les personnels de la zone géographique B : Basse Terre. (CPV 80511000-9 : Services de formation du personnel)

Un même fournisseur ne peut se voir attribuer qu'un seul lot.

**Variantes** :  
Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées.

**Conditions de participation** :  
En cas d'attribution du contrat à un groupement, celui-ci devra revêtir la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Critères de participation :  
1. Garanties économiques et financières  
2. Garanties professionnelles et techniques

Les candidats doivent fournir les documents suivants :

- Chiffre d'affaires : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

- Déclaration du candidat (DC2) : déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)

- Formulaire DUME : document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur

- Lettre de candidature (DC1) :

lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)

- Moyens humains : déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- Moyens techniques : déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

- Qualifications professionnelles : certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)

- Références fournitures et services : liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

**Critères d'attribution** :

\* 1. Prix (50 %) Prix  
\* 2. Valeur technique (50 %) La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique

\* **Délais** : Le délai de validité des offres est de 210 Jours

\* **Modalités de retrait du dossier de consultation** :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : [www.eguadeloupe.com](http://www.eguadeloupe.com)

\* **Modalités de remise des offres** :

Les offres doivent être déposées de manière électronique sur le profil d'acheteur : [www.eguadeloupe.com](http://www.eguadeloupe.com)

**DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS** : Mercredi 02 août 2023, à 12h00

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS** : 03 juillet 2023.

Le président du conseil régional  
Ary CHALUS

## DIVERS

FC07205

## JASHI ET CIE

Section Boisvin  
97160 LE MOULE  
Sarl au capital social de 8 000,00 €  
RCS de Pointe-à-Pitre N° 479 838 732

Par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Mixte de Commerce de POINTE A PITRE en date du 19 Juin 2023

La SELARL BCM prise en la personne de Maître Eric BAULAND, sise Immeuble Marina Center - Blanchard - 97190 GOSIER,

A été désignée en qualité d'Administrateur Provisoire de la société **SARL JASHI ET CIE**

Pour avis, l'Administrateur Provisoire

Une annonce légale à publier en Guadeloupe ?

Simple - Facile - Paiement sécurisé

Votre attestation immédiatement dans votre boîte mail 24 H / 24 7 - Jours / 7

[www.leprobant.fr](http://www.leprobant.fr)